

Le Cabinet

Cayenne, le vendredi 5 septembre 2014

Bureau de la
communication
interministérielle

COMMUNIQUÉ

N°08-09/14 /Cab/Com



Arraisonnement et contrôle du navire de pêche « AKASH » par « LA CAPRICIEUSE » le 21 août 2014

Point sur l'activité de pêche légale et illégale en Guyane

À la faveur de la haute saison des pêches en cours, les services de l'Etat comme les professionnels de la pêche en Guyane, nombreux sur zone, ont constaté ces dernières semaines une recrudescence de l'activité de pêche illégale, singulièrement à l'Est mais aussi dans une moindre mesure à l'ouest.

Face cette évolution, le préfet a présidé vendredi 5 septembre 2014 une réunion avec le procureur de la République, le commandant des forces armées en Guyane, le commandant de zone maritime, le commandant de la gendarmerie de Guyane, le directeur de la mer et des représentants de tous les services concernés par la lutte contre la pêche illégale. À cette occasion, a été arrêté un plan à court et moyen et plus long terme pour renforcer les actions de lutte.

Il a ainsi été décidé, à compter de cette semaine :

- D'augmenter le nombre de vols de reconnaissance au-dessus des zones de pêche et de les coupler avec des observations satellites pour lesquelles les expérimentations ont été concluantes ;
- Rendre plus flexible le déploiement hebdomadaire des bâtiments de la marine nationale et de la gendarmerie maritime sur zone pour intervenir davantage lors des jours de forte présence de pêcheurs illégaux et ce en lien avec les professionnels ;
- Systématiser les opérations de police des pêche à l'occasion de la présence en mer des bâtiments de lors pour les tirs de fusée ;
- Proposer aux professionnels de la pêche un accompagnement de sécurité par les navires de la marine nationale lors des marées favorables.

Dans les prochaines semaines :

- De nouveau organiser des opérations « coups de poing » mobilisant des moyens importants, incluant les commandos de la gendarmerie nationale et un soutien aérien, avec pour objectif d'arraisonner et de présenter à la justice les navires de pêche illégaux les plus importants ;

- Mettre au point de nouvelles patrouilles conjointes franco-brésiliennes et permettre prochainement à des officiers de la marine brésilienne d'embarquer sur les bâtiments français. Le commandant des forces armées en Guyane et le commandant de zone maritime se rendent cette semaine auprès de leurs homologues brésiliens à cet effet ;
- Renforcer les « opérations coup de poing » par des navires importants (de type frégate) comme cela a été le cas notamment en décembre 2013. Une demande est transmise aux autorités compétentes en ce sens.

À plus long terme :

- Mettre en œuvre le projet d'une meilleure couverture des zones de pêches. Ce sujet sera un des points à l'ordre du jour de la Conférence maritime régionale organisée à Cayenne le 12 septembre ;
- Expérimenter de nouveaux modes d'action dans l'arraisonnement des bâtiments avec l'utilisation de nouvelles armes.

L'ensemble de ces mesures va être détaillé aux professionnels de la pêche et, en lien avec leurs représentants, une réunion ouverte à tous ceux-ci sera organisée à la fin du mois de septembre pour en faire un premier bilan.

L'ensemble des administrations engagées contre la pêche illégale en Guyane, en lien étroit avec les professionnels de Guyane, poursuivent avec détermination la lutte contre le pillage de nos ressources.